

SÉMINAIRE

La coopération internationale en matière pénale



Organisé par l'Equipe méditerranéenne de
recherche juridique EMRJ / UR 7311

Judi 14 octobre 2021

9h30-12h30

Amphi Etori, Faculté de droit et de science politique

Responsable scientifique :

Marie-Hélène GOZZI, Maître de conférences HDR
de droit privé et sciences criminelles, UCPP

Contact et inscription :

Jeanne LALEURE-LUGREZI
Ingénieur de recherche
laleure@univ-corse.fr

PROGRAMME

9h30 : Accueil et propos d'ouverture

André GIUDICELLI, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Directeur de l'EMRJ UR 7311 (UCPP)

Marie-Hélène GOZZI, Maître de conférences HDR de droit privé et sciences criminelles

10h : Criminalité transnationale organisée et terrorisme international : une alliance contre nature ?

Jean-Paul LABORDE, ancien Sous-secrétaire général des Nations Unies, Ambassadeur et Conseiller spécial de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée contre le Terrorisme et le Crime Organisé et pour la promotion de l'Etat de Droit

10h45 : La coopération internationale face à la criminalité organisée

Stefano BETTI, Expert en sécurité internationale et politique criminelle, consultant près le Conseil de sécurité des Nations Unies

11h30 : La coopération internationale en pratique

Maud OLINET, Conseillère juridique, Interpol

La coopération internationale en matière pénale face au crime transnational organisé et au terrorisme international

C'est un fait, les entreprises et groupes criminels fonctionnent efficacement au-delà des frontières géographiques, linguistiques et juridiques. Dans le même temps, la justice pénale connaît des obstacles juridiques comme fonctionnels s'agissant de la coopération internationale en matière pénale. Force est de constater que cette dernière est souvent lente, partielle et malheureusement, parfois, inefficace. Les régimes juridiques rigides comportant des pratiques obsolètes font obstacle au changement tandis que les criminels, s'adaptant facilement, gagnent « en puissance » dans le système économique mondial et dans les sociétés nationales. Si les criminels « transnationaux » s'adaptent aisément à un environnement mondial mouvant, ils n'en deviennent que plus efficaces, plus puissants, et parviennent à un contrôle accru des ressources ; de sorte qu'ils réalisent des profits aux dépens des sociétés « licites », ce au péril du respect de l'Etat de droit.

Indéniablement, des améliorations ont été réalisées pour parvenir à une coopération internationale en ce qui concerne les questions pénales (terrorisme, criminalité transnationale organisée, blanchiment d'argent, corruption...). Cependant, une amélioration radicale quant à la rapidité, la facilité et la fréquence de la coopération transfrontalière n'a que trop tardée. Les pratiques en matière d'extradition, d'entraide judiciaire, de confiscation des biens et autres formes de coopération internationale doivent évoluer afin de combattre efficacement la criminalité transnationale.

Un séminaire sur les questions de mise en œuvre de la coopération internationale en matière pénale est organisée par l'EMRJ le 14 octobre 2021. Il s'agira de confronter les normes juridiques à « la réalité du terrain ».